

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **28 (1936)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

28^{me} année

Mars 1936

N° 3

Le deuxième programme financier.

Par *Max Weber.*

Le deuxième programme financier a été accepté le 31 janvier par les Chambres fédérales par 111 voix contre 63 au Conseil national et par 38 contre 3 au Conseil des Etats. La portée matérielle très vaste de cet arrêté fédéral d'urgence sera sensiblement dépassée par l'importance que lui confère le fait qu'il est appelé à modifier le cours de la politique de crise suivi jusqu'ici par l'Etat. C'est la raison qui nous incite à consacrer encore quelques commentaires aux délibérations de la session de janvier et au résultat final.

Les conséquences de la crise économique sur l'Etat et le peuple représentent le point de départ. Bien que selon le premier programme financier d'octobre 1933 l'équilibre du budget de l'Etat eut dû être rétabli grâce à des nouvelles recettes et des économies d'un montant de 110 millions de francs, le budget de la Confédération pour 1936 accusait un déficit de 102 millions de francs. En outre, le déficit des Chemins de fer fédéraux, estimé à 70 millions de francs pour 1936, tombe également à la charge de la Confédération. Il est vrai que par la suite la Confédération a déduit les montants réservés à l'amortissement des dettes, mais il n'en est pas moins resté un déficit de 62 millions de francs pour la Confédération et 59 millions pour les Chemins de fer fédéraux; ainsi donc il restait 121 millions à couvrir par de nouvelles mesures d'assainissement. Comment se procurer cette somme de 121 millions que, par mesure de prudence, le Conseil fédéral arrondit à 130 millions? Tel était l'enjeu de la bataille.

Au cours de la discussion sur les finances fédérales, on attribua à la Confédération le rôle d'un père de famille dont le revenu avait été réduit et qui devait chercher à s'en sortir, c'est-à-dire à s'adapter à sa nouvelle situation. Nous admettons cette comparaison, mais il convient de tirer de ce complexe les con-